PROGRAMME
JURISTES ANARCHISTES
2022

SciencesPo
ÉCOLE DE DROIT

La Responsabilité et l'Anarchisme

C19/18 the second wave, no.6, Jörg Gläscher

ARGUMENTAIRE

Le pari de cette année est que le concept juridique de responsabilité peut informer la philosophie politique anarchiste. Il désigne l'obligation de répondre des infractions que l'on commet (responsabilité pénale) ainsi que de certains dommages causés par notre propre fait, par le fait d'une autre personne, ou par une chose que l'on avait sous sa garde (responsabilité civile). De même, en droit international public, les Etats doivent répondre des violations, lorsqu'elles peuvent leur être imputées, de leurs obligations internationales.

La responsabilité se présente dès lors comme un moyen de créer des liens d'imputation entre des individus, des collectifs et des choses et ce, afin de déterminer un responsable et une victime, c'est-à-dire fixer des devoirs et des droits, des créances et des dettes. Contrairement au vocabulaire contractualiste, qui rabat la question de l'autonomie politique sur celle du consentement individuel, le concept de responsabilité n'ignore pas les rapports d'interdépendance et les relations de pouvoir qui sous-tendent la vie sociale. Il semble, au contraire, être un outil pour déterminer la nature et l'étendue de ces relations, ainsi que les devoirs et droits qui en résultent.

Ce concept permet donc potentiellement de déterminer des sphères d'autonomie sur la base de relations collectives d'interdépendance, pensées dans les termes du droit privé (la garde d'une personne ou d'une chose par exemple) ou dans les termes du droit public (la souveraineté de collectifs). La responsabilité interroge donc aussi les possibilités d'actes de sécession ou d'ingérence, ce qui intéresse l'anarchisme politique.

Outre cet aspect substantiel, la responsabilité se conçoit plus formellement comme un outil de formation de collectifs. Elle est un moyen d'amener différentes parties prenantes à débattre (au sein de l'institution judiciaire) des sujets qui les concernent, en raison, non de leur simple consentement (comme dans le contrat social), mais de l'existence de relations d'imputation entre des personnes, des animaux et/ou des choses.

Isaac Cordal – Follow the leaders – Nantes 2013

Le collectif se définit dès lors en référence à un environnement ou habitat (oikos - habitat), conçu comme un ensemble de relations complexes (logos - logique) qui lient un responsable et une victime et qui charrient des phénomènes à la fois vivants et inertes. Le concept de responsabilité peut ainsi nourrir l'imaginaire politique anarchiste et écologiste (*oikos* - *logos*) en suggérant un nouveau critère d'appartenance à la communauté politique.

Ce critère est relatif à l'existence d'un environnement partagé dont les caractéristiques sont imputables à l'action des individus et des collectifs. Outre sa vocation anarchiste, la mobilisation politique du concept juridique de responsabilité peut donc également adapter l'anarchisme à l'anthropocène.

PROGRAMME
JURISTES ANARCHISTES
2022

SciencesPo
ÉCOLE DE DROIT

THÈMES TRAITÉS

Nous proposons d'organiser trois rencontres. L'objectif sera de débuter ensemble un programme de recherche autour de ce "devoir de répondre" dont le potentiel anarchiste reste inexploré. Pour ce faire, nous proposons trois après-midi de travaux collaboratifs qui viseront à apporter des réponses aux questions suivantes:

1 La responsabilité civile : de l'individu autonome aux collectifs anarchistes

Dans quelle mesure, les actions en responsabilité civile constituent-t-elles des outils pour constituer des collectifs, fondés non sur le consentement individuel mais sur l'appartenance à un même environnement ?

Dans quelle mesure la responsabilité civile permet-elle de mettre en lumière et de prendre en compte les relations de pouvoir dans la sphère privée ?

2 La responsabilité pénale : des délits et des peines en anarchie

Quelle place pour la responsabilité pénale des personnes physiques et morales en anarchie ?

Quelles peines et pour quelles institutions pénales en anarchie ?

3 La responsabilité internationale : des Etats aux fédérations anarchistes

Comment la responsabilité internationale nous aide-t-elle à penser les relations d'imputation possibles entre des actes individuels et des collectifs en anarchie ?

Quels responsables à l'échelle internationale en anarchie ?

C19/18 the second wave, no.6, Jörg Gläscher